

L'ENFER, LE PURGATOIRE ET LE DISCOURS DES « MISÉRICORDIEUX »

Le titre général du Livre XXI pourrait être *Le supplice des damnés et le discours des miséricordieux*, mais, ayant choisi d'étudier ce livre en deux séances, nous avons donné à chacune un titre en indiquant le contenu. C'est pourquoi, après avoir répondu aux objections contre la vraisemblance d'un supplice éternel par le feu de l'enfer – *le supplice des damnés et la question de sa réalité* (XXI-1-12) – nous allons aborder les troisième et quatrième sections annoncées, celle des peines purificatrices (13-16) – ce qui, au Moyen-Âge deviendra, pensé comme un lieu, le « purgatoire » – et le discours des « miséricordieux » pour qui Dieu ne peut pas condamner ses créatures à souffrir pour l'éternité (17-27).

3. Les peines purificatrices selon la grâce du Christ (XXI, 13-16)

1. Il y a des peines purificatrices dans ce monde et dans l'autre (XXI, 13)

XXI, 13. Même s'ils ne veulent qu'aucune faute ne reste impunie, les platoniciens estiment que toutes les peines sont appliquées en vue d'un amendement, que les lois qui les infligent soient humaines ou divines, que ce soit en cette vie ou après la mort si l'on en est ici épargné, ou si, en ayant été frappé, on ne s'était pas corrigé.

J'ai remplacé « péché » par « faute », car le mot latin *peccatum*, ici utilisé, ne désigne pas proprement le « péché » comme étant le refus de notre part de ce à quoi nous prédestine le fait d'avoir été créés par Dieu « à son image et à sa ressemblance », ou du moins ce qui nous en détourne, mais la faute morale, en dehors de toute référence à ce plan divin que nous ne connaissons que par la révélation faite par Dieu et qui attend notre écoute dans les Écritures. Certes, aucune faute n'échappe au regard du dieu-juge *postulé* par la morale rationnelle, ce dieu dont la bonté consiste à garantir l'ordre des choses, mais cette morale, fondée sur la justice, ignore le « Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob » dont Augustin nous dit, dans un sermon, que c'est son « nom de miséricorde » par opposition à son « nom d'éternité » qui en fait le seul à pouvoir dire « Je suis l'être » (*ego sum qui sum*, d'après la traduction de la Septante), « *alors que tout ce qui change cesse d'être ce qu'il était et commence à être ce qu'il n'était pas* »¹.

Or, compte tenu de notre état présent, marqué par le péché originel, péché que nous ignorons et que nous ne pouvons connaître que par révélation, seule la miséricorde divine, en nous libérant de l'ignorance et des liens du péché, peut nous rendre de nouveau capables de vivre en hommes justes, « selon Dieu », et non pas seulement « selon l'homme », surtout quand ce dernier vise, plus ou moins consciemment, à se passer de Dieu. Seul Dieu, en effet, en venant nous chercher dans notre péché, peut rétablir cette relation vivante et vivifiante avec lui, cette relation que le péché consiste à briser, le nôtre s'ajoutant à celui d'Adam et à celui de tous ceux et celles qui nous ont précédés ou qui nous entourent et que nous imitons en espérant vainement y trouver notre bonheur. Or, privé de cette relation vivante et confiante à la source de sa vie, même en société, sous le regard des autres, et à moins de confondre sa conscience morale avec le conformisme social, l'homme se retrouve seul avec lui-même, alors que, quand il accueille la grâce de reconnaître sa faute comme étant un péché, il se surprend, comme l'enfant prodigue de la parabole, à vouloir revenir chez son Père...

¹ Augustin, *Sermon 7,7*, sur le Buisson ardent. Cette formule *Ego sum qui sum* s'est imposée dans la philosophie occidentale devenue chrétienne, avant d'être critiquée sous le nom d'onto-théologie par un Heidegger, ou un Emmanuel Levinas (cf. *Autrement qu'être*) et que les biblistes ne nous ramènent au sens énigmatique de ce nom divin – je suis ce que je serai – qui nous renvoie effectivement à l'histoire sainte, mais tout en laissant dans l'ombre ce nom d'éternité, qui est le fondement de la fidélité de Dieu.

Pour illustrer la position des platoniciens, liée à leur croyance en la réincarnation, Augustin cite quelques vers de Virgile qui indique différentes manières par lesquelles les âmes seront purifiées de leurs souillures terrestres : par l'air, en étant « suspendues aux vents », par l'eau, « au fond des vastes abîmes », « ou bien en étant brûlées au feu » (cf. *Énéide* VI, 733-742).

XXI, 13 [...] Nous aussi, nous confessons que, même en cette vie mortelle, il y a des peines purgatives ; non pas pour ceux qui en sont affligés mais dont la vie ne s'en trouve pas améliorée ou même devient pire, mais des peines qui ne sont purgatives que pour ceux qui, forcés par elles, se corrigent...

Pour un chrétien, il ne peut y avoir purification sans un mouvement radical de conversion, car le péché affectant la relation de l'homme avec Dieu, en être libéré n'aurait aucun sens pour qui n'aurait pas décidé de rompre définitivement avec ce péché, ce qui n'exclut pas des rechutes possibles, mais en fera autant d'occasions d'entendre la réponse qui fut donnée à saint Paul à propos de cette « écharde mise dans la chair » pour qu'il évite de se surestimer : « *Ma grâce te suffit, car ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse* » (2 Co 12,9).

... Toutes les autres peines, temporaires ou éternelles, selon que chacun doit être traité par la divine Providence, sont infligées, soit pour les péchés passés ou ceux dans lesquels vit encore qui en est frappé, soit pour exercer et montrer les vertus, par les hommes ou par les anges, bons ou mauvais. Car si quelqu'un souffre quelque mal par la méchanceté ou l'erreur d'un autre, même s'il est vrai que pèche l'homme qui, par ignorance ou injustice, fait du mal à quelqu'un, Dieu, lui, ne pèche pas, lui qui laisse faire ce mal par un jugement juste, bien que secret².

Par conséquent, toutes les épreuves subies en cette vie ne sont pas des châtiments, puisque certaines peuvent être l'occasion d'exercer et de manifester des vertus telles que la patience ou le courage. Mais toutes les peines ne sont pas purificatrices, puisque certaines peuvent nous rendre pires, ne serait-ce qu'en nous incitant à nous révolter contre Dieu qui ne correspondrait pas à l'idée, même fautive, que nous nous faisons de lui.

SGJ Comment comprendre le fait, par exemple, qu'une mère laisse mourir son enfant ? Quel est le rôle de cette souffrance de l'innocent ?

JM Cette souffrance infligée à cet enfant est complètement injuste. C'est un mal infligé par un être humain, contraire à l'ordre divin et seulement permis par Dieu.

SGJ Mais par rapport à ce que tu viens de dire, quel est le rôle de cette injustice ?

JM La question est complexe car Augustin ne parle ici que de l'usage divin de la souffrance soit par l'action de la grâce soit par l'obéissance de ceux qui se laissent travailler par la grâce. La souffrance est alors une occasion de conversion car c'est en en faisant des saints que le Dieu miséricordieux élimine les pécheurs de la terre

Le mal en lui-même est quelque chose qui détruit et qui détruit l'homme dans ce qu'il est et dans ce qui fait sa dignité : sa capacité de choisir et de choisir ce qu'il devient à travers ses actes, dans ce qui fait sa liberté. Ce mal, en pure perte, est donc, pour nous, à éviter et à combattre, tout en évitant de produire pire, comme on le voit dans certaines révolutions qui engendrent le totalitarisme. Toutefois, il convient de distinguer ce que les hommes peuvent en faire et ce qu'en fait Dieu dans sa miséricorde.

L'homme prédisposé par nature à faire le bien et à refuser le mal, est hélas perverti par le péché. Il peut certes travailler dans le sens du bien, en se corrigeant lui-même ou en éduquant ou en rééduquant les autres, et, en ce domaine, Freud a sans doute raison de dire que le déplaisir est la seule mesure éducative, car c'est par lui que nous pouvons passer du principe de plaisir au principe de réalité et assumer ainsi notre responsabilité d'homme. En effet, la souffrance de la punition indique la gravité du mal à éviter, car, en lui-même, le principe de plaisir ignore tout appel au discernement. Mais l'homme perverti peut aussi et le plus souvent chercher à assurer sa domination sur d'autres hommes, en les

² Au sujet de ces épreuves qui peuvent nous frapper sans que nous en saisissons la raison, la miséricorde divine nous a donné le *Livre de Job*, avec en introduction, un dialogue entre Dieu et Satan qui précise les circonstances de cette mise à l'épreuve radicale, mais de durée limitée.

terrorisant par des représailles ou par la torture, quand il ne les élimine pas. C'est ainsi qu'à la manière d'une technique, la souffrance infligée aux autres est *utilisée* en vue d'une fin - l'intérêt du plus fort -, ce qui est injuste du point de vue de Dieu et se rapproche de la monstruosité des sacrifices humains pour obtenir la faveur des dieux.

Mais tout autre est l'usage que le Dieu de miséricorde fait du mal qui nous afflige, car ne pouvant pas faire comme s'il ne nous avait pas donné le libre-arbitre, il ne peut agir, sans se contredire, à la manière des bourreaux ou des tortionnaires. Le bien qu'il recherche n'est autre que celui qui nous constitue, ou plutôt que ce que nous devons réaliser, en tant qu'hommes : devenir ses enfants librement en le choisissant, chose que ne peut pas comprendre le fils aîné de la parabole, qui dispose pourtant de tous les biens de son père, mais à qui manque, en tant qu'homme, le long cheminement du désir qui donne son prix aux choses. Ce mal en pure perte, qui est le fait de créatures dotées du libre arbitre, Dieu le permet pour que les hommes, éclairés et soutenus par sa grâce, puissent en tirer parti. Mais l'action de la *felix culpa* n'est pas automatique : la faute ne peut être dite « heureuse » que rétroactivement, une fois opérée la conversion par laquelle Dieu, avec nous, peut changer notre mal en bien, notre refus en acceptation.

Le contexte de cet infanticide est donc totalement étranger à la foi et fait partie du péché du monde : c'est l'humanité qui s'autodétruit. Pour Augustin, la souffrance n'a pas de valeur en elle-même ; elle ne peut être purificatrice que reprise et vécue dans la foi, quand la souffrance devient l'occasion pour quelqu'un de « prendre sa croix » à la suite du Christ et de faire pénitence - en devenant *obéissant* comme le Christ durant sa passion, contre la désobéissance de l'homme voulant vivre sans Dieu -, que ce soit chacun pour ses propres fautes ou pour le péché du monde.

Autrement dit, l'homme passé de la mort à la vie par la « première résurrection », celle de l'engagement résolu de la foi signifié par le baptême, vivra son épreuve dans la grâce, comme une purification, en communion au sacrifice du Christ mort pour nos péchés, alors que d'autres, par ignorance ou choix délibéré, se révolteront contre Dieu, ne faisant ainsi qu'aggraver leur souffrance au lieu de l'alléger... Ce sont ces peines purgatives entre la « première mort » et la résurrection finale qui deviendront, au Moyen-Âge, non pas un lieu intermédiaire entre l'enfer et le paradis, mais un lieu *préparatoire* aux deux: le purgatoire:

Mais n'iront pas aux peines éternelles qui suivront ce jugement, tous ceux qui, après la mort, subissent des peines temporaires. Car à certains, ce qui n'est pas remis en ce siècle sera remis dans le siècle futur (cf. Mt 12, 32), c'est-à-dire qu'ils ne seront pas punis du supplice éternel du siècle futur : nous l'avons dit plus haut.

La phrase d'évangile qui permet de parler des peines temporaires du Purgatoire, mais sans que celui-ci soit nommé de manière explicite, vient à propos du péché contre l'Esprit Saint, qui ne sera remis « *ni dans ce monde ni dans l'autre* », un péché qui ne peut être, semble-t-il, que le refus de la grâce, puisque, dans le respect du libre-arbitre qu'il nous a donné, Dieu ne peut nous sauver malgré nous ni rien faire contre notre refus. Cependant, nous ne sommes que des créatures et ce libre-arbitre ne nous a pas été donné pour en faire n'importe quoi, à notre guise. Il nous a été donné pour que nous entrions librement dans le projet divin et devenions ainsi, avec lui, les artisans de notre propre achèvement.

2. « La vie de l'homme sur terre n'est qu'une épreuve » (XXI,14)

C'est ce qu'on peut lire dans le livre de Job (Jb 7,1 selon la LXX) ainsi commenté par Augustin : « *Très rares sont les hommes qui ne subissent aucune peine en cette vie, mais seulement après* ». Nous connaissons peut-être, pour en avoir rencontrés ou seulement en avoir entendu parler, des hommes qui ne sont jamais malades et qui, apparemment, ne vivent aucune épreuve, mais ils sont vraiment rares. Quant à Augustin, il ne peut oublier les châtements corporels qu'il dut subir à l'école au point de n'avoir aucune envie de revivre son enfance. Mais, pourquoi l'école est-elle si redoutable à certains écoliers, et pourquoi certains petits enfants innocents ont-ils tant à souffrir de la part des hommes ou des démons ? D'où vient cette méchanceté sinon de la racine de tout péché : l'orgueil par lequel nous voulons

masquer notre impuissance et notre dépendance par rapport à Dieu ? En fait, le manque de confiance en soi qui fait l'autoritarisme des « petits chefs » est un manque de confiance en Dieu et telle est, là, la racine de l'orgueil.

3. C'est le Christ qui nous justifie, mais pas sans nous (XXI, 15)

XXI, 15. Cependant, sous le joug pesant posé sur les fils d'Adam depuis le jour de leur sortie du ventre de leur mère jusqu'au jour de leur sépulture dans la mère de tous, se trouve aussi ce mal étonnant (*malum mirabile*) qui fait que nous restons modestes (*sobrii*) et comprenons que cette vie, depuis le péché absolument abominable commis au paradis, est devenue pour nous un châtement et que tout ce qui nous touche dans le Nouveau Testament ne concerne rien d'autre que le nouvel héritage du monde nouveau, afin que, en ayant ici reçu le gage nous recevions en son temps ce dont il est le gage, et qu'ainsi nous marchions maintenant dans l'espérance et, progressant de jour en jour, nous mortifions par l'esprit les œuvres de la chair (cf. Rm 8, 13). Le Seigneur, en effet, connaît ceux qui sont à lui (2 Tm 2, 19), et tous ceux qui sont mus par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu (Rm 8, 14), mais par grâce, non par nature. En effet, l'unique Fils de Dieu par nature s'est fait pour nous fils d'homme par miséricorde, afin que nous, fils d'homme par nature, nous devenions par lui fils de Dieu par grâce. De fait, tout en restant lui-même immuable, il a reçu de nous notre nature dans laquelle il allait se charger de nous et, gardant sa divinité, il s'est fait participant de notre faiblesse ; afin que, changés en mieux, ce que nous sommes, mortels et pécheurs, nous le perdions en participant à ce qu'il est, juste et immortel, et que ce qu'il a fait de bien en notre nature, nous le gardions rempli du souverain bien dans la bonté de sa nature. De même, en effet que par le péché d'un seul homme (cf. Rm 5, 12) nous sommes tombés dans un si grand mal, ainsi par un seul homme, lui-même Dieu, qui justifie, nous arriverons à ce bien si sublime.

Seule notre foi peut nous faire passer de la peccadille que représente pour nous le fait de croquer une pomme, lecture charnelle du texte de la *Genèse*, à ce que cette désobéissance signifie dans le poème biblique, selon sa lecture spirituelle, et qui n'est rien d'autre que le sens de tout péché. C'est ce qu'Augustin, devenu évêque, mentionnait dans ses *Confessions* à propos du fait de n'avoir pas demandé le baptême, quand il fut gravement malade lors de son séjour à Rome, venant d'Afrique, mais il était encore manichéen logeant chez des manichéens. Il évoque alors ses péchés « nombreux et graves se superposant à la chaîne du péché originel » (*Confessions* V, 16, *super originalis peccati vinculum*). Ce qui signifie que la racine de tout péché, c'est le refus de faire confiance à Dieu et d'entrer dans son dessein créateur.

DA. Dieu qui a créé l'homme « à son image et à sa ressemblance » l'assume jusqu'au bout, jusqu'à le sauver, pour réaliser ce pour quoi il l'a créé.

JM Oui Dieu veut notre bien et il le veut totalement. S'il n'avait pas péché, l'homme n'aurait peut-être jamais pris conscience du rôle et de l'enjeu de son libre-arbitre, ni de la distance qui le sépare de Dieu. Or, c'est précisément à partir de cette distance qu'il peut désirer entrer en relation avec lui. C'est à partir du désagrément causé par le mal que l'homme aspire au bien et voit en lui l'objet de son désir profond, car le bien n'est pas quelque chose qui se surajouterait : c'est ce pour quoi nous sommes faits. C'est pourquoi les philosophes en ont l'intuition, mais ce qui leur manque, c'est la capacité d'être sûrs de cette intuition. Certes, il y a le critère de la sérénité intérieure, mais cela ne va pas sans le risque de s'enfermer dans une autosuffisance qui coupe des autres et, selon le plan divin, prive l'homme de sa relation vivifiante avec Dieu.

Le chapitre 3 de la *Genèse* est donc tout autre chose qu'un conte pour enfants ! Tant qu'on ne passe pas à sa signification spirituelle, les conséquences de cette faute apparaissent comme une injustice insupportable. Mais il n'y a injustice que pour celui

qui fait une lecture charnelle de ce texte et n'hésite pas à mettre Dieu en accusation, alors que, dans la lecture spirituelle qui nous fait voir les choses du point de vue de Dieu, cette rupture de confiance ne peut être que dramatique, même et surtout si l'homme décide de vivre comme s'il n'avait pas besoin de Dieu.

Or, se passer de Dieu revient, non seulement à se priver de partager sa vie, mais à se prendre consciemment ou inconsciemment pour lui. Le péché originel qui nous affecte tous consiste à ne pas reconnaître en nous cette vie proprement « spirituelle », parce que nous en nous de l'Esprit Saint, et à nous limiter à cette vie mortelle que nous partageons avec le reste des vivants, cette vie qui, parce qu'elle refuse de dépendre de Dieu, doit être qualifiée de « charnelle ». C'est en effet, cette relation vivante et vivifiante avec Dieu, que nous recevons gratuitement, qui nous fait proprement « esprits » et qui, en-deçà et au-delà de toutes nos relations humaines, nous personnalise pour l'éternité. Le péché, en tant que tel, est donc à l'opposé de l'action de grâce rendue à Dieu, avec tout notre être, pour tout ce que lui devons.

Certes le Christ nous a justifiés par sa parfaite obéissance au nom de laquelle il a donné sa vie, mais il dépend de nous d'accueillir son salut et Augustin continue :

XXI, 15 [...] Personne ne doit être assuré d'être passé d'un état à l'autre, tant qu'il ne sera pas arrivé là où il n'y aura plus de tentation et qu'il ne tiendra pas cette paix [qui mettra fin à] la guerre dans laquelle *la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair* (cf. Ga 5,17), paix qu'il cherche par des combats multiples et variés. Jamais pareille guerre n'aurait existé, si la nature humaine avait persévéré en gardant son libre-arbitre dans la rectitude dans laquelle elle avait été créée. Mais maintenant, elle qui, heureuse, n'a pas voulu de la paix avec Dieu, est malheureuse, en guerre avec elle-même ; et pourtant, même si ce mal est une misère, il est cependant préférable aux débuts en cette vie. En réalité, mieux vaut combattre les vices que d'être, sans aucun combat, dominé par eux. Mieux vaut, dis-je la guerre avec l'espoir d'une paix éternelle que la captivité sans aucune perspective de libération. Certes, nous désirons être dispensés de cette guerre et, pour atteindre cette paix parfaitement ordonnée où les choses inférieures sont soumises aux supérieures dans la plus inébranlable stabilité, nous sommes enflammés du feu de l'amour divin. Mais, qu'à Dieu ne plaise ! - s'il n'y avait aucun espoir d'obtenir un si grand bien, nous devrions quand même préférer demeurer dans les difficultés de ce conflit plutôt que de permettre aux vices, sans leur résister, de nous dominer.

Malum mirabile, mal étonnant en même temps qu'admirable : non en lui-même, mais par ce qu'il permet, comme le rappelle la fameuse *felix culpa* du chant pascal de l'*Exultet*. Il vaut donc mieux un libre-arbitre capable de faire le mal que pas de libre-arbitre du tout, car c'est seulement en combattant contre le mal, et déjà en nous en gardant, que nous pratiquons le bien, mais en le sachant. C'est là que prend tout son sens la quête philosophique du souverain bien, comme accomplissement de mon désir d'être, car sans but, et sans référence au but ultime, comment discerner le bien du mal ? Mais notre foi nous dit que ce but est de vivre avec Dieu. D'où notre besoin d'être « *enflammés du feu de l'amour divin* ». Car vivre selon le monde n'est pas vivre selon Dieu et qui veut suivre le Christ pour entrer dans la volonté du Père ne peut pas se fier aux évaluations qui ont cours en ce monde, ni s'en tenir à elles !

4. La miséricorde divine aux différents âges de la vie (XXI, 16)

D'où ce rude combat dont seuls sont dispensés ceux qui ne sont pas encore capables d'user de leur libre-arbitre : « *le premier âge (infantia) où l'enfant est soumis à la chair sans aucune résistance* », et le second (pueritia) « *où la raison n'a pas encore entrepris ce combat et pour ainsi dire reste soumise à toutes les délectations vicieuses* », car, bien que désormais capable de parler et ayant ainsi quitté la première enfance, l'individu subit encore les effets de la faiblesse de sa pensée (*infirmitas mentis*) incapable de se donner des règles (*praecepti capax*)

et de les suivre. Que la mort survienne à ces âges, s'il a reçu « *les sacrements du Médiateur* », l'enfant « *transféré ainsi de la puissance des ténèbres dans le règne du Christ, non seulement ne sera pas destiné aux supplices éternels, mais il ne souffrira pas le moindre tourment purificateur après la mort* » (XXI,16). En effet, la première résurrection, signifiée et réalisée par le baptême, l'aura libéré de « *ce que la génération charnelle a contracté en même temps que la mort* », c'est-à-dire du péché originel. Augustin dira ailleurs, pour justifier le baptême des petits enfants, qu'ils sont « portés par la foi de l'Église ». Et il fait partie du mystère de l'Église de porter « tous ses enfants dispersés » que, dans la prière eucharistique, nous demandons au Père de rassembler : ce sont tous les hommes destinés à partager sa vie : non seulement, de nos jours, les chrétiens divisés en Églises rivales, mais tous ceux qui n'ont jamais entendu parler dans leur cœur du salut apporté par le Christ, ou d'une manière telle qu'ils ne se sont pas sentis concernés. Mais comment se sentir concerné tant qu'on n'éprouve pas le besoin d'être sauvé ? Et comment entrer dans la perspective du plan divin, s'il ne nous est pas révélé puisque nous ne pouvons pas le connaître par nous-mêmes ?

DA Il me semble très important de reconnaître qu'on ne peut définir le bien et le mal sans connaître la fin. Et cette fin, Dieu seul la connaît vraiment.

JM. Oui, sauf que cette distinction du bien et du mal n'est importante que pour l'homme puisque c'est ce qui va le guider dans ses choix. [...] Et il y a une autre idée qui me travaille depuis quelque temps : loin d'être une création de notre imagination, le Dieu des chrétiens est celui qui vient déranger nos imaginations au nom d'une vérité qui concerne également l'homme, non pas celle que l'homme imagine, mais celle qui correspond au plan divin. Ainsi la vérité de Dieu nous est révélée par la vérité de Jésus qui, Dieu fait homme, est la dernière parole que Dieu ait pu nous donner.

SGJ Quelle est la position de saint Augustin pour les enfants morts sans baptême ?

JM Il y a deux réponses : celle qu'Augustin va faire contre les pélagiens qui nient le péché originel et donc la nécessité du baptême : dans sa polémique il va jusqu'à dire que ces enfants font partie de la *massa damnata* et sont damnés. Mais quelque chose en lui résiste à une telle conclusion au point qu'il interroge Jérôme (cf. *Lettre 166,10*)

SGJ Mais que dit-il dans *La Cité de Dieu* ?

JM Je ne me souviens pas avoir trouvé une réponse tranchée à cette question. Il y est dit que c'est Dieu qui juge et non pas nous et qu'il vaut mieux baptiser les petits enfants et les éduquer dans la foi, car le baptême n'est pas seulement un sauf-conduit, mais le début d'une vie nouvelle. [...] Comme nous le lisons un peu plus loin, le baptême ne peut suffire sans la justification par la foi, c'est-à-dire s'il n'est pas accompagné par un travail spirituel dont les tout petits enfants sont tout à fait incapables... Mais revenons au texte :

XXI, 16. [...] Lorsqu'on sera parvenu à l'âge auquel, après avoir reçu le précepte, on peut se soumettre à l'ordre de la loi, il faut entreprendre la guerre contre les vices et la mener avec énergie afin de ne pas être entraîné à des fautes méritant la damnation. Car, en vérité, tant que les vices ne sont pas encore fortifiés par l'habitude de la victoire, ils sont vaincus plus facilement et cèdent la place ; mais quand ils ont l'habitude de vaincre et de commander, il est beaucoup plus difficile d'en venir à bout. Toutefois cela ne peut pas se faire de manière véritable et authentique sans l'amour de la vraie justice qui ne peut être que dans la foi au Christ. Car si la loi qui ordonne est présente, mais absent l'Esprit qui vient en aide, le désir étant renforcé par l'interdit et le péché par sa propre victoire, on devient coupable de prévarication. Certes, il peut arriver que des vices très visibles soient vaincus par d'autres vices cachés qui sont pris pour des vertus par ceux chez qui règnent l'orgueil et cette hautaine complaisance en soi-même qui mène à la ruine...

Dans sa prière, le pharisien n'a pas besoin de Dieu, sinon pour être confirmé dans le jugement positif qu'il porte sur lui-même. C'est un peu comme s'il disait à Dieu : « tu ne

peux rien me reprocher ». Or, cette manière de se mettre à la place de Dieu n'est-elle pas l'expression la plus courante du péché originel et cela ne commence-t-il pas avec l'enfant roi ? Se mettre à la place de Dieu c'est ne pas reconnaître que l'on dépend de lui.

... Aussi ne faut-il tenir pour vaincus que les vices qui sont surmontés par l'amour de Dieu, que Dieu seul peut donner et seulement par le Médiateur entre Dieu et les hommes, *l'homme Christ Jésus* (1 Tm 2, 5), qui s'est fait participant de notre mortalité pour nous rendre participants de sa divinité. Très peu nombreux (*paucissimi*) pourtant sont ceux qui ont le grand bonheur de ne commettre, depuis le début de leur jeunesse (*adulescentia*) aucun péché passible de damnation, par des actions scandaleuses, des crimes, ou en s'égarant dans quelque impiété abominable, mais qui, avec grande liberté d'esprit, maîtrisent tout ce qui, par une délectation charnelle, pourrait les dominer. Par contre, pour le très grand nombre, une fois reçu le précepte de la loi, comme ils auront été vaincus par des vices plus forts qu'eux et en seront devenus prévaricateurs, ils se réfugient du côté de la grâce aidante par laquelle, se repentant amèrement et combattant énergiquement, leur esprit s'étant soumis à Dieu et pouvant alors commander à la chair, ils finissent par vaincre. Donc, que tout homme désirant échapper aux peines éternelles ne soit pas seulement baptisé, mais qu'il soit aussi justifié dans le Christ et passe ainsi du diable au Christ. Cependant qu'on n'aille pas croire qu'il y aura quelque peine purificatrice sinon avant le dernier et redoutable jugement. Quant au feu éternel on ne doit pas nier qu'il sera plus léger pour les uns et plus fort pour les autres, en proportion des conduites aussi mauvaises que l'on voudra, soit que sa force et sa chaleur varieront en raison des peines dues à chacun, soit qu'il brûlera d'une manière égale mais sans être ressenti de la même manière.

Ici, Augustin essaye d'introduire un minimum de proportionnalité dans les peines, mais ce n'est qu'une hypothèse de sa part et il convient de bien noter ce qui suit : non seulement il n'y aura pas de peines purgatives après le jugement dernier, mais la sanction sera définitive et sans appel pour les damnés. D'où quelques objections plus ou moins sérieuses à réfuter, celles des « Miséricordieux », que nous allons maintenant aborder.

SGJ : « *Très peu nombreux pourtant sont ceux qui ont le grand bonheur de ne commettre, depuis le début de leur jeunesse aucun péché passible de damnation, par des actions scandaleuses, des crimes, ou en s'égarant dans quelque impiété abominable, mais qui, avec grande liberté d'esprit, maîtrisent tout ce qui par une délectation charnelle pourrait les dominer* ». N'y a-t-il pas là la marque du grand pessimisme d'Augustin ? On ne trouve pas de pareilles choses chez d'autres Pères de l'Église...

DA Il me semble qu'il veut dire que tout homme est capable de faire le mal... [...]

JM Oui, il se situe ici dans l'ordre du possible. D'autant qu'il y a des crimes qui peuvent passer comme « normaux », comme, par exemple, l'avortement dont on a fait un « droit » pour les femmes... [...] Il faut voir aussi ce qui, aux yeux d'Augustin, fait la gravité du mal, c'est-à-dire le péché, qui est rejet de Dieu et qui est ici évoqué par le terme « impiété ». Or, si ce péché se traduit souvent par des actes moralement répréhensibles, ce n'est pas toujours le cas, comme ce fameux « *péché contre l'Esprit qui ne peut être pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre* », et qui n'est autre, me semble-t-il, que le refus d'être pardonné. Or, on peut douter que, dès la petite enfance, il y ait beaucoup de gens qui vivent en relation suivie et vivante avec Dieu et cela d'autant plus que ceux qui sont « exempts de péché » le doivent à la grâce de Dieu. Et il n'est pas non plus certain que tous les baptisés aient une foi vivante et profonde, car la foi n'est souvent que de conformisme, comme le prouvent les abandons, voire les rejets allant jusqu'à exiger de se faire « débaptiser » ! [...] D'autres Pères de l'Église peuvent sembler moins pessimistes qu'Augustin, mais ils parlent sans doute aussi moins de la grâce dont il ne faut pas oublier qu'elle agit dans le secret. Je pense ici à deux

phrases d'Évangile : « *Nul ne peut venir à moi si le Père qui m'a envoyé ne l'attire* » (Jn 6,44, une parole de Jésus qui a curieusement eu pour effet de faire fuir beaucoup de ses disciples, cf. 6, 65-66, juste avant la confession de foi de Pierre) ; et : « *Père pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font* » (Lc 23,34). Est-ce que cette femme qui a laissé mourir son enfant de faim était consciente de ce qu'elle faisait ?... L'état de péché est généralement une inconscience de pécher, et dans cette inconscience, qui est un manque de vigilance, les circonstances peuvent nous amener à faire n'importe quoi.

4. L'errance des « Miséricordieux » au sujet du supplice éternel (XXI, 17-27)

L'objection de ceux qui se réclament de la miséricorde divine est théologique et ne relève ni de la physique, ni de l'expérience commune. Toutefois, et c'est ce qu'Augustin montrera, elle repose sur une mauvaise compréhension des Écritures.

1. « L'erreur d'Origène » selon laquelle il n'y aura pas de peines éternelles (XXI, 17)

Selon ces « Miséricordieux », il est impossible qu'après un temps de tourments proportionnés à la gravité de leurs péchés respectifs, les damnés ne puissent pas être un jour délivrés du feu éternel. Et l'hypothèse la plus audacieuse à ce sujet est celle d'Origène dont il a déjà été question au livre XI (XI, 23) à propos de ce qu'Augustin considère comme une erreur, venant du platonisme, selon laquelle les corps attribués aux âmes pour se réincarner correspondraient à leur valeur morale dans une vie antérieure.

XXI, 17. [...] En cette affaire, Origène fut encore plus miséricordieux, lui qui a cru que le diable lui-même et ses anges, après des supplices suffisamment rigoureux et prolongés, devaient échapper à ces tourments et rejoindre la compagnie des saints anges. Mais pour cela et pour bien d'autres, surtout à cause de cette incessante alternance de bonheurs et de malheurs et des intervalles de temps déterminés entre les uns et les autres, il fut lui-même à juste titre (*non immerito*) condamné par l'Église ; car il a perdu ainsi ce qui le faisait paraître miséricordieux, en inventant pour les saints de vraies misères dans lesquelles ils subiraient des peines, et de fausses béatitudes dans lesquelles ils n'auraient plus, vraie et sûre, c'est-à-dire certaine et exempte de crainte, la joie du bien éternel.

Augustin évoque ici ce qui était présenté en son temps comme la « doctrine » d'Origène, mais qui n'avait été tout au plus pour Origène qu'une hypothèse dans son dialogue avec les platoniciens, car, quand on sait le sérieux de son travail sur les Écritures, on voit mal comment il aurait pu faire une telle erreur théologique. Toutefois nous n'avons pas beaucoup d'éléments pour juger cette interprétation qui est celle du P. Henri Crouzel, s.j. grand spécialiste d'Origène, pour la bonne raison que le traité *Des Principes (Peri archôn)* auquel il est ici fait allusion, ne nous est connu qu'à partir de quelques fragments, les uns sauvés de l'original grec par Rufin d'Aquilée, et les autres traduits en latin par Jérôme³ qui, à l'occasion de cette querelle qui éclata en 399, d'amis devinrent ennemis. Lancée par Épiphane de Salamine, contre l'évêque Jean de Jérusalem, cette querelle fut ensuite prise en main par Théophile, le redoutable patriarche d'Alexandrie, qui entra en conflit avec celui de Constantinople, Jean Chrysostome, auquel il reprocha d'avoir recueilli des moines qu'il avait lui-même expulsés d'Égypte. La querelle se termina, en l'absence de Jean Chrysostome, par un synode régional organisé par Théophile qui condamna Origène (mort en 253 !) avant d'être ratifié en 402 par le pape Anastase. C'est à cette condamnation *non immerito*, que fait ici référence Augustin, même si, de fait, on avait attribué à Origène, à partir de quelques emprunts à ses œuvres, un corps de doctrine rassemblé par ses disciples et en particulier par Évagre le Pontique (345-399). C'est ce grand théoricien de l'expérience spirituelle des moines du désert qui devint la cible privilégiée d'Épiphane de

³ Rufin n'hésitait pas à modifier sa traduction pour souligner l'orthodoxie de l'auteur de ce traité, Jérôme s'acharnant au contraire, à le convaincre d'hérésie.

Salamine (315-403), un évêque chypriote auquel l'empereur arien Valens n'avait pas osé s'attaquer et qui se fit connaître par son *Panarion* – « la huche à pain » –, un traité en trois livres contre les hérésies ainsi que par une magnifique méditation sur la descente aux enfers, le samedi saint reprise à cette occasion dans la *Liturgie des heures*.

D'Origène, Augustin sans doute avait-il lu cette phrase du traité *Des principes* (I,6) : « *La fin est toujours semblable au commencement ; et comme la fin de toute chose est une, le commencement doit avoir été un* ». Dès lors « l'apocatastase de toutes choses » – leur rétablissement dans un temps cyclique comme l'était celui des Grecs, ou, dans un temps linéaire, leur établissement selon ce que Dieu a annoncé par ses saints et ses prophètes (cf. Ac 3,21) – ne serait-elle pas le *recommencement* de toute l'histoire révélée par la Bible ? Là était l'erreur à combattre, car l'alpha et l'oméga ne peuvent désigner la même réalité, sans enlever tout son poids au plan divin ni relativiser nos choix et notre responsabilité, puisque tout de ce fait devient, en un sens, récupérable. Mais le salut apporté par le Christ a eu lieu une fois pour toutes et ne peut pas être recommencé. Bref, autant le recommencement convient au temps cyclique des Grecs, autant il est incompatible avec le temps biblique, celui de l'expérience humaine, qui est irréversible et tendu vers un futur inconnaissable.

Mais comment peut-on condamner Origène quand on a lu ces lignes de son *Contre Celse* où il rejette le matérialisme et le panthéisme des Stoïciens ? « *Nous savons qu'aucune réalité incorporelle n'est vouée à l'embrassement et que ne peuvent se dissoudre au feu ni l'âme de l'homme, ni la substance des anges* »⁴. Ou cet autre passage qui exprime l'espérance du chrétien : « *Le Logos dominera toute la nature raisonnable et transformera chaque âme en sa propre perfection, au moment où chaque individu, n'usant que de sa simple liberté, choisira ce que veut le Logos et obtiendra l'état qu'il aura choisi* » (*Contre Celse* VIII,72).

Voilà une idée qui se retrouve chez saint Augustin : la perfection de la créature raisonnable consiste à se soumettre entièrement à la volonté de son créateur, car ce qu'elle est, ou doit être, n'est rien d'autre que ce qu'a, pour elle, voulu son créateur. On est très loin de cette manière impie de penser Dieu, conséquence du péché originel et porte d'entrée dans l'athéisme, qui en fait un potentat d'autant plus arbitraire qu'il ne se soucie absolument pas de ce que nous devenons.

D'autre part, d'après sa *Lettre à des amis d'Alexandrie*, il semble qu'Origène n'ait jamais admis le salut du Diable, mais que les choses aient été pour lui plus discutables au sujet des hommes, d'autant que le mot grec *aiôn* peut désigner soit l'éternité soit une longue période de temps (*éon*). Il reste que pour lui on ne saurait négliger le choix du libre-arbitre pour ou contre Dieu. Toutefois, au II^e concile œcuménique de Constantinople (553), c'est encore Origène qui sera condamné à la place de certains « origénistes », dont, non nommé dans la condamnation, le brillant théologien Grégoire de Nysse, mort en 394, ou nommé, l'ascète Évrague le Pontique, mort en 399 ! Notons que, pour Grégoire de Nysse, auteur de la fameuse formule « *de commencement en commencement* », cette apocatastase était « le secret de Dieu »...

Cependant, salué, en 418, par Jérôme comme ayant remporté la victoire sur les hérésies donatiste et pélagienne (*Lettre* 195), Augustin n'hésite pas ici à dénoncer « l'erreur d'Origène » qui précisément semble s'opposer au caractère *définitif* de la séparation des deux cités, séparation qui est précisément la raison d'être de son long ouvrage.

Puis il passe en revue les arguments des autres « Miséricordieux » :

XXI, 17 [...] *C'est d'une manière bien différente que s'égare par affection humaine la miséricorde de ceux qui estiment temporaires les souffrances des hommes condamnés par ce jugement, mais éternelle la félicité de tous ceux qui seront libérés soit plus tôt, soit plus tard. Si cette opinion est bonne et vraie parce que miséricordieuse, elle sera encore bien meilleure et plus vraie en devenant plus miséricordieuse.*

⁴ *Contre Celse* VI, cité par Damien Saurel, *Apocatastase*, p. 24 (consultable sur Internet).

Que signifie « devenir plus miséricordieux », sinon mieux comprendre la miséricorde de Dieu ? Dans la manière humaine de voir les choses, qui n'est pas loin de la sensiblerie, Dieu devrait « oublier » le mal que nous avons commis ou ne pas en tenir compte, ce qui, de fait, reviendrait pour lui à ne pas tenir compte du choix que nous avons fait, de l'oublier ou de le rejeter. Mais, dans la manière divine d'être miséricordieux, telle qu'elle se révèle à nous à travers les Écritures, il s'agit au contraire de tirer parti de notre péché pour renouveler notre cœur, et c'est en cela que cette miséricorde est plus forte que celle dont nous rêvons quand nous espérons que Dieu oubliera nos fautes. Il ne s'agit plus alors d'un renouvellement cosmique, nous modifiant de l'extérieur, mais de la conversion du cœur opérée en nous par l'Esprit Saint, comme nous le chantons dans le *Psaume 103*, 30 : « *Tu envoies ton souffle : ils sont créés ; tu renouvelles la face de la terre* ». Ce qui non seulement change notre vision du monde – il est l'œuvre d'un Dieu bon –, mais nous incite à y instaurer le règne de Dieu : non pas en bouleversant, sans réflexion, ses institutions, au risque de les rendre pires, mais en y introduisant, d'abord entre les individus et sans contrainte, la paix définie plus haut comme *la tranquillité de l'ordre* [voulu par Dieu] (XIX,13).

Certes, la nature est un renouvellement permanent, mais elle passe et la seule nouveauté qui ne passera pas est celle qui s'opère dans le cœur de l'homme, ce que les Père Grecs appellent sa divinisation – et cela nous plaît, car on ne parle pas du péché –, mais sans que cette divinisation puisse faire l'économie de notre rédemption par la mort et la résurrection du Christ. La bonne nouvelle, c'est que la création n'est pas un brouillon que Dieu entreprendrait de recommencer, mais que son salut passe « *par la rémission de nos péchés* » (cf. Luc 1,77), laquelle ne peut elle-même s'opérer que dans la mesure où ces péchés sont par nous reconnus. Car, si « nous sommes tous sauvés », nous ne pouvons pas l'être sans y mettre du nôtre. En effet, la grâce ne saurait guérir un libre-arbitre qui ne serait pas lui-même en exercice !

Il y a un très beau texte d'Augustin, le *Sermon 7*, qui commente l'épisode du Buisson ardent dans lequel, à son « nom d'éternité » – Je suis l'être, celui qui ne change pas – Dieu ajoute, dans sa réponse à Moïse qui insiste pour savoir comment le nommer à ses frères, son « nom de miséricorde » : « *le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob [...], le nom que je porterai à jamais, sous lequel m'invoqueront les générations futures* » (Ex 3,15). Son nom de miséricorde, c'est *son nom pour nous*, pour que nous puissions l'invoquer avec confiance comme celui qui nous est présent depuis toujours et le sera jusqu'à la fin des temps. C'est le nom du Dieu qui vient chercher les hommes pour les ramener vers lui et qui les prend comme ils sont, là où ils sont, là où ils en sont, quitte à leur faire dire à son sujet des choses qui ne sont pas justes, comme par exemple qu'il se venge. Car au nom de quoi, « celui qui est » et à qui rien ne manque, se vengerait-il ? C'est comme s'il tendait aux hommes un miroir des idées qu'ils se font de lui pour qu'ils puissent en changer et se corriger.

C'est en ce sens que la miséricorde de Dieu va au-delà de sa justice : elle ne la supprime pas, elle la dépasse en opérant notre conversion. C'est pourquoi, la miséricorde de Dieu n'a pas de sens si on élimine sa justice. C'est Dieu qui fait miséricorde et qui s'est présenté à nous comme faisant miséricorde. Ce n'est pas nous qui avons à demander à Dieu de faire miséricorde, sauf bien sûr, si c'est notre manière d'adhérer au don qu'il nous fait et qui devance notre propre demande. Mais il ne peut agir qu'à condition que nous le voulions, alors que le péché nous enferme précisément dans le refus de cette miséricorde.

SGJ Donc on s'égaré par sensiblerie quand on refuse que des gens puissent être damnés pour toujours ?

JM Tout ça va s'éclairer par la suite, dans les différents discours miséricordieux.

SGJ Que penser de ce que raconte Boulgakov dans *Le Diable et Marguerite* quand Marguerite, profondément émue, demande au diable de libérer une femme qui ne cesse de revivre avec douleur son péché d'avoir tué son enfant. Quand on a cette pensée-là, on fait preuve de sensiblerie et l'on s'égaré ?

JM Il semblerait qu'ici Boulgakov, par rapport à ce que dit Augustin, confonde l'enfer avec le purgatoire. Or, si l'on s'en tient au tableau de Matthieu 25, la

condamnation à l'enfer est définitive. [...] Et quel que soit son poids de vérité humaine, la littérature ne fait pas le poids par rapport à la Parole de Dieu.

SGJ Est-ce mal de pleurer sur le sort de son prochain ?...

JM Il y a un temps pour se convertir et un temps où il sera trop tard.

Mais lisons la suite.

2. Les arguments des autres Miséricordieux (XXI, 18-22)

La grande différence entre ces autres positions et l'Origénisme, c'est qu'elles limitent l'action de la miséricorde divine au salut des hommes, sans qu'il n'y ait donc de salut possible pour les mauvais anges et pour le diable. Quant à la béatitude, une fois que, « *soit plus tôt, soit plus tard* », elle aura été acquise par les hommes, ce sera pour toujours.

Augustin relève cinq arguments :

1. Les damnés seront sauvés grâce aux prières et aux intercessions des saints (XXI, 18)

Ces saints qui priaient pour leurs ennemis quand ils les subissaient comme ennemis, comment ne prieront-ils pas pour eux encore davantage « *quand ils les verront à terre, suppliants, ruinés* » ? Et comme ils n'auront plus aucun péché, comment ne seraient-ils pas exaucés dans leur prière ? Le psalmiste ne dit-il pas : *Dieu oubliera-il d'avoir pitié ou retiendra-t-il en sa colère sa miséricorde* (Ps 76, 10) ? N'a-t-il pas épargné Ninive, même si ce fut en attristant son prophète ?

En réalité, si, par la prédication de Jonas, Dieu a réussi à convertir les gens de Ninive, par la crainte du châtement, il n'en va pas du tout de même de nos Miséricordieux. En effet, « *mus par une miséricorde humaine limitée aux seuls hommes, ils travaillent surtout pour leur propre cause, promettant par une prétendue pitié de Dieu envers tout le genre humain, une fausse impunité à leurs mœurs dépravées* ».

Ici, l'erreur est dans l'élimination de la justice sans laquelle la moralité de nos actes n'a plus d'importance, mais sans laquelle également la miséricorde divine qui passe par la conversion du pécheur, n'a pas non plus de quoi s'exercer. Il ne faut donc pas confondre le discours de ces miséricordieux avec la parole de Dieu.

2. Seront sauvés les baptisés et ceux qui participent au corps du Christ (XXI, 19)

Et cela, « *quelle que soit la manière dont ils ont vécu et quelles que soient les hérésies et l'impiété auxquelles ils auront pu se livrer, en raison de cette parole de Jésus : « Je suis le pain vivant descendu du ciel, si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement » (Jn 6,51).*

Voilà qui peut concerner quelques baptisés de nos jours...

3. L'impunité sera garantie aux seuls catholiques, même de mauvaise vie (XXI,20)

On avance alors un prétendu privilège dont ne pourraient bénéficier que les catholiques, car ils auront mangé le corps du Christ, non pas symboliquement, mais en réalité, en tant que membres de la seule véritable Église, selon les mots de l'Apôtre : « *Parce qu'il n'y a qu'un pain, nous ne formons tous qu'un seul corps* » (1 Co 10,17). En fait, par l'hérésie ou par le schisme, ces baptisés ne sont pas dans l'unité de ma charité : le pain eucharistique n'est plus qu'un signe et non pas la réalité même du corps du Christ. À quoi peuvent donc s'attendre ces mauvais catholiques ? « *Toute leur impiété, si grande soit-elle, ne leur vaudrait pas une peine éternelle, mais seulement une peine lourde et de longue durée* ». La raison donnée par Augustin est loin de la seule « croyance » en la présence réelle du Christ dans le pain eucharistique : elle nous renvoie à la qualité de notre vie en Église.

4. Les catholiques qui auront persévéré dans la foi seront sauvés comme à travers le feu (XXI,21)

Cet argument se fonde sur un mystérieux passage de saint Paul parlant du Christ comme de « l'unique fondement » de notre foi. Sur ce fondement, chacun peut bâtir avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin ou de la paille, mais « *l'œuvre de chacun sera manifestée et c'est le feu qui éprouvera la qualité de l'œuvre de chacun : si son œuvre bâtie*

sur le fondement résiste, il recevra sa récompense ; mais si son œuvre brûle, il subira le châtement ; toutefois lui-même sera sauvé, mais comme à travers le feu » (1 Co 3, 11-15). Ils ajoutent que ce « fondement » ne se trouve que dans l'Église catholique et que, par conséquent, aucun hérétique ne saurait le posséder, mais que, par sa persévérance dans la foi, seul le catholique « sera sauvé par le feu, c'est-à-dire libéré après les peines de ce feu par lequel au contraire seront punis les méchants lors du jugement dernier ».

Là encore, on nie le caractère irréversible de l'enfer qui n'a pas d'autre fondement que le caractère irréversible du choix posé par l'homme en refusant de se convertir.

5. L'aumône et le pardon des offenses permettraient d'éviter l'enfer (XXI, 22)

XXI, 22 J'en ai même trouvé qui pensaient que ne brûleraient dans l'éternité de ce supplice, que seuls ceux qui auront négligé de faire assez d'aumônes en proportion de leurs péchés, à partir de ces paroles de l'apôtre Jacques : « *Le jugement sera sans miséricorde pour qui n'aura pas fait miséricorde* » (Jc 2,13). Qui aura fait miséricorde, même s'il n'a pas amélioré sa vie mais aura vécu tout en faisant l'aumône d'une manière impie et injuste, sera jugé avec miséricorde si bien qu'il ne sera pas frappé d'aucune condamnation, ou qu'après un temps plus ou moins long il sera libéré de cette condamnation.

Et n'est-ce pas ce que le Seigneur nous a enseigné lui-même : « *Oui, si vous pardonnez aux hommes leurs manquements, votre Père aussi vous pardonnera vos manquements; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père non plus qui est dans les cieux ne vous pardonnera pas* » (Mt 6, 14-15) ?

C'est à ces objections qui, tout en oubliant l'essentiel – notre amour pour Dieu en réponse à son amour – reviennent à se trouver des excuses, qu'Augustin va répondre avant de clore ce livre.

3. La réponse d'Augustin à l'Origénisme : le supplice éternel des anges et des hommes (XXI,23)

La parole de Dieu est sans appel et on ne doit pas lui préférer « *les conjectures des hommes* ». C'est pourquoi l'Église n'a pas pu éviter de condamner cette doctrine qui, comme l'affirme ici Augustin mais nous l'avons vu sans doute à tort, fut liée au nom d'Origène :

XXI,23 [...] ils ont vu qu'on ne pouvait ni annuler ni infirmer cet arrêt divin que le Seigneur a annoncé qu'il porterait et prononcerait au jugement: « *Allez loin de moi, maudits, au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges* » (Mt 25, 41) - il montre ainsi qu'un feu éternel brûlera le diable et ses anges - ; ni non plus ce qui est écrit dans l'Apocalypse: « *Le diable qui les séduisait fut jeté dans un étang de feu et de soufre avec la bête et le faux prophète et ils seront torturés jour et nuit dans les siècles des siècles* » (Ap 20, 9-10).

Voilà tout ce que Dieu a jugé utile de nous dire au sujet de l'au-delà. Le feu du châtement n'aura donc pas de fin et le sort des humains condamnés à rejoindre les mauvais anges sera bien un supplice éternel, comme éternelle sera la félicité des élus. En effet, si l'enfer n'était pas éternel, le paradis ne le serait pas non plus et cela reviendrait à continuer dans l'au-delà l'alternance des peines et des joies... Mais ce qui est souligné ici, c'est l'importance de nos actes en cette vie où il nous est possible de choisir pour ou contre Dieu.

Augustin répond ensuite, dans l'ordre à chacune des autres objections :

1. La prière des saints ne concerne pas les damnés (XXI, 24)

Les saints ne prient que pour ceux qui en cette vie sont encore en état de se convertir et si leur prière est pour tous les hommes, c'est « *parce qu'elle n'est fixée sur le sort d'aucun* » (XXI, 24,1). Mais Dieu connaît « *ceux qui conserveront un cœur impénitent et qui, d'ennemis, ne seront pas changés en fils* ». C'est pourquoi l'Église ne peut pas prier pour celui qui est déjà

« *compté au parti du diable parce que, alors qu'il était dans son corps, il n'a pas été transféré au Christ* (non est translatus est ad Christum) » (XXI, 24,1).

Le verbe est au passif, car on ne peut se sauver soi-même : il s'agit de se laisser porter et transformer par la grâce. Sans pouvoir anticiper sur ce que sera le jugement de Dieu, Augustin énonce ce qui est de l'ordre du possible et ce sans quoi nous n'aurions pas le choix : des hommes, comme les mauvais anges, ont refusé, refusent et refuseront de se laisser sauver.

XXI, 24, 2 [...] Voilà pourquoi, alors qu'on prie pour les hommes, on ne prie déjà plus pour des défunts infidèles et impies. En effet, la prière de l'Église elle-même ou de quelques hommes pieux est exaucée en faveur de certains défunts qui, ayant été régénérés dans le Christ, ont mené dans leur corps une vie ni assez mauvaise pour n'être pas jugés dignes d'une telle miséricorde, ni assez bonne pour qu'on puisse dire que cette miséricorde ne leur est pas nécessaire ; de même, quand aura eu lieu la résurrection des morts, n'iront pas à la perdition ceux à qui, après les peines subies par l'esprit des morts (*spiritus mortuorum*), sera accordée cette miséricorde de sorte qu'ils ne soient pas jetés dans le feu éternel.

Il convient, certes, de ne pas confondre le jugement de Dieu avec celui qui est ou a pu être porté par des hommes, fussent-ils d'Église, car il ne nous appartient pas de décider du sort éternel de quiconque. Par contre, prier pour les damnés, reviendrait à ne pas tenir compte du jugement de Dieu ni du choix fait par ces damnés de refuser Dieu, puisque le jugement qui les frappera ne fera que confirmer leur refus d'être sauvés. L'Église prie donc pour les hommes, vivant ou morts – les âmes du purgatoire, (*spiritus mortuorum*) séparées de leur corps – qui peuvent encore accepter d'être sauvés, sans oublier que le critère du jugement dernier ne sera pas forcément celui auquel nous nous attendons, puisqu'il s'agira uniquement d'avoir ou de n'avoir pas reconnu Jésus dans le plus petit d'entre les siens...

Dieu me sauve, mais à condition que j'aie vers lui, qui m'attend dans le plus petit...

Donc, pas de confusion entre l'enfer et la purification des âmes avant le jugement dernier, même si nous n'en sommes pas encore à ce jour que toutes les âmes des morts attendent ou redoutent dans ce temps de purification ou d'attente du supplice éternel. Il reste que l'on ne saurait contredire, par des prières en faveur des damnés, les paroles que le Fils de l'homme leur adresse dans le tableau du jugement dernier (Matthieu 25), sans « *faire ou que l'on désespère ou que l'on doute de cette vie éternelle* » (XXI, 24,2).

« *Dans sa colère, Dieu retiendra-t-il sa miséricorde ?* » (cf.Ps 76, 10).

XXI, 24,3 [...] La colère de Dieu, c'est déjà cette vie mortelle où l'homme a été rendu semblable à la vanité - « *ses jours passent comme l'ombre* » (cf.Ps 143,4) - et cependant, en cette colère, Dieu n'oublie pas d'avoir pitié *en faisant se lever son soleil sur les bons et sur les méchants et pleuvoir sur les justes et les injustes* (cf.Mt 5,45). [...] Mais durant cette vie [...], il change en mieux (*mutat in melius*) les vases de miséricorde.

Augustin reprend ici les propos de saint Paul sur Dieu qui, pour manifester sa « colère » – colère qui ne devrait être pour nous que l'autre nom de sa justice –, « *a supporté avec une grande patience des vases de colère tout prêts pour la perdition* » et « *préparés à l'avance pour sa gloire des vases de miséricorde* » (cf.Rm 9,22-24). Mais Augustin nous permet de mieux comprendre ces paroles, car ce n'est pas Dieu qui choisit à notre place. En effet si, à la suite de la désobéissance du premier homme – son manque de confiance en Dieu –, nous sommes tous des vases de colère, sa grâce peut nous « *changer en mieux* », pourvu que nous le voulions. Car le salut nous vient de lui, mais il ne peut agir sur nous que si, le reconnaissant, nous le laissons agir en nous, en traversant avec lui les épreuves de cette vie (cf.XXI,15). Pour qui vit de la foi, ces épreuves, qui nous laissent en vie, sont « *plus légères et plus douces que celles qui auraient été méritées* », car elles nous donnent l'occasion et le temps de nous convertir, en comprenant que cette vie mortelle ne peut être qu'un passage vers la vraie vie. C'est donc parce qu'il nous

appartient d'accueillir ou de refuser sa miséricorde, qu'il nous est impossible d'exclure, au moins comme une possibilité bien réelle, l'enfer pour toujours, afin que justice soit faite, et d'éviter « *ou que l'on désespère ou que l'on doute de cette vie éternelle* » (cf. XXI, 24,2). La douleur sans fin des damnés ne sera rien d'autre que d'avoir manqué cette miséricorde qui, de ce fait, leur restera toujours présente. Voilà pourquoi le feu éternel annoncé dans les évocations du jugement dernier ici rappelées (Mt 25,46 et Ap 20,10), n'est pas seulement une menace, mais bien une prédiction :

XXI, 24, 4 *Les pécheurs en effet sont détruits (evertuntur) de deux façons : ou, comme les Sodomites, en étant eux-mêmes punis pour leurs péchés ; ou comme les Ninivites, quand les péchés des hommes sont détruits par la pénitence. Ce que Dieu prédit arriva donc : Ninive fut détruite, celle qui était mauvaise, et la juste Ninive s'édifia, qui n'était pas. En effet, ses murs et ses maisons demeurant debout, c'est dans ses mœurs perdues que la cité fut détruite.*

La vie de l'homme ne se réduit donc pas à son extériorité : pas plus à ses biens matériels qu'à sa vie corporelle. Le sens de sa vie est dans ses actes et dans l'usage qu'il fait de ses biens.

XXI, 24,5 *Si ces miséricordieux veulent savoir en quoi ils comprennent de travers : « Comme elle est grande l'abondance de ta douceur que tu as cachée à ceux qui te craignent », qu'ils lisent ce qui suit : « tu l'as conduite à sa perfection pour ceux qui espèrent en toi » (Ps 30, 20, LXX). Qu'est-ce à dire [...], sinon que pour ceux qui, par crainte des peines, veulent construire leur propre justice à partir de la Loi, cette justice n'est pas celle du Dieu doux (cf. Rm10,3) puisqu'ils l'ignorent ? En effet, ils ne l'ont pas goûtée. De fait, ils ont mis leur espoir en eux-mêmes et non en lui et c'est pourquoi la grandeur de la douceur de Dieu leur reste cachée. Certes, ils craignent Dieu, mais de cette crainte servile qui n'est pas dans la charité puisque la charité parfaite éloigne la crainte (cf.1Jn 4,18). Au contraire, chez ceux qui espèrent en lui, il accomplit sa douceur en leur inspirant sa charité de sorte que, par une crainte chaste, celle que n'éloigne pas la charité, mais qui demeure dans les siècles des siècles, quand ils se glorifient, ils se glorifient dans le Seigneur (1Co 1,30-31). [...] Et parce que nous goûtons déjà [cette douceur] dans l'exil de cette vie et la recevons sans en être rassasiés, nous en avons plutôt faim et soif, [dans l'espoir] d'en être plus tard rassasiés quand nous le verrons tel qu'il est (1 Jn 3,2). [...] Que soit donc recherchée cette douceur dont il comble ceux qui espèrent en lui, et non pas celle dont on rêve qu'il comblera ceux qui le méprisent et blasphèment contre lui. C'est en vain en effet que l'homme, après [avoir quitté] ce corps, cherche ce à quoi il a négligé de s'ajuster (comparare) dans ce corps.*

« *Dieu les a tous enfermés dans l'infidélité, pour faire à tous miséricorde* » (Rm 11, 30-32). Le dessein divin est bien de sauver tous les hommes – Juifs et Païens –, mais ne pourra certainement pas être sauvé celui qui, dans la vanité de son orgueil en ce monde, aura refusé la miséricorde qui régénère. Encore faut-il ressentir le besoin d'être régénéré, chose que le péché originel précisément nous empêche de reconnaître. C'est de cet état d'aveuglement que Dieu a pris l'initiative de nous libérer, mais pas sans nous.

2. Il ne suffira pas d'avoir été baptisé pour être sauvé (XXI, 25)

Dans son inventaire des opinions erronées, Augustin distinguait celle qui préservait de l'enfer tous ceux qui ont reçu l'initiation chrétienne – le baptême et la communion au *corps du Christ* » (XXI, 19) – et celle qui réservait ce privilège aux « seuls catholiques », à l'exclusion des hérétiques et des schismatiques (XXI, 20), le fait que ces derniers ne soient pas dans la communion de la charité annulant l'opinion favorable à tous les chrétiens, catholiques ou non. Avant de répondre aux uns et aux autres, Augustin commence par

rappeler l'avertissement de Paul à propos des « œuvres de la chair » – accomplies « selon l'homme » et non « selon Dieu » –, un avertissement sans appel puisque « *ceux qui commettent de pareilles actions ne posséderont pas le royaume de Dieu* » (Ga 5,19-21).

XXI, 25,1 [...] Ils ne seront jamais en possession du royaume de Dieu, parce qu'ils seront retenus par le supplice éternel, car il n'y a pas de milieu où ne serait pas au supplice qui n'aurait pas sa place dans le Royaume.

SGJ Alors là, *exit* le purgatoire

JM Non, car le purgatoire se situe avant la résurrection finale, alors que cette phrase nous situe après, quand il n'y aurait plus que la cité de Dieu et celle du diable. Le purgatoire n'est pas un lieu intermédiaire, mais un lieu préparatoire, ou d'attente avant la résurrection qui n'aura lieu qu'à la fin des temps.

Mais la différence entre ces deux manières, large ou réduite, d'accorder le salut aux baptisés est aussi l'occasion de rectifier la manière perverse dont, dans les deux cas, a été comprise la fameuse phrase de Jésus : « *Je suis le pain vivant descendu du ciel; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement* » (Jn 6,51). Pourquoi cette phrase ne concernerait-elle que les seuls catholiques, « *en dépit de leur mauvaise vie* »?

XXI, 25, 2 [...] Parce que, disent-ils, ils mangent le corps du Christ non seulement en sacrement (*in sacramento*) mais dans sa réalité même (*re ipsa*), constitués qu'ils sont en son corps même, dont l'Apôtre dit: « *Un seul pain, nous, nombreux, ne sommes qu'un seul corps* » (1 Co 10, 17). Celui qui est dans l'unité de ce corps, c'est-à-dire dans cet ensemble dont les chrétiens sont les membres, ce corps dont les fidèles ont l'habitude de recevoir le sacrement à partir de l'autel, de lui seul on doit dire qu'il mange le corps du Christ et qu'il boit le sang du Christ. Et par là, les hérétiques et les schismatiques, séparés de l'unité de ce corps peuvent bien recevoir le même sacrement, mais il ne leur est pas utile ; bien au contraire, il leur est même nuisible, puisque c'est par lui qu'ils seront sévèrement jugés au lieu d'être par lui plus tard délivrés. En fait, ils ne sont pas dans le lien de la paix exprimé par ce sacrement.

Ce texte appartient à ce temps très long où l'Église catholique utilisait l'excommunication contre ceux qui la menaçaient dans son unité ou son intégrité, une pratique abandonnée au concile Vatican II qui nous a introduits dans une tout autre dynamique, celle qui considère tous les hommes comme étant travaillés par la grâce de Dieu. La prise en compte de la division des chrétiens a ouvert la voie à l'œcuménisme qui nous aide à mieux comprendre l'Église comme étant l'œuvre du Saint Esprit et que c'est désormais à partir de nos différences et dans la demande de pardon pour nos fautes, que nous pouvons nous tourner ensemble vers le même Père. Ce qui est loin d'être une petite affaire, car, à côté de ce qui peut se passer au niveau des chefs d'Églises, il y a ce qui se vit au niveau des fidèles et là beaucoup ne veulent pas de l'unité des chrétiens, surtout ceux qui ont cru bon de quitter leur confession d'origine « pour convenance personnelle ». Et ces attitudes de repliements identitaires, et de séparation quand ce n'est pas d'exclusion, dénaturent la réalité de l'Église dans laquelle on ne voit plus qu'une institution humaine.

3. Le sort des hérétiques et des schismatiques sera pire que celui des païens (XXI, 25,3)

On ne saurait soutenir que ceux qui sont sortis de l'unité de l'Église catholique, « *jouissent de meilleures conditions que ceux qui ne furent jamais catholiques* ». En effet, « *celui qui est déserteur de la foi et qui, de déserteur, s'en est fait le persécuteur, n'est-il pas pire que celui qui n'a pas déserté ce qu'il n'avait jamais tenu ?* » (XXI, 25, 3).

4. On ne peut persévérer dans la foi tout en persévérant dans ses vices (XXI, 25,4)

XXI, 25, 4. Ils ne doivent donc pas non plus se sentir en sécurité ceux qui, dans leurs mœurs perdues et condamnables, persévèrent jusqu'à la fin comme s'ils étaient en communion avec l'Église catholique, en se fondant sur ces paroles : « *Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé* » (Mt 10, 22), et qui par l'iniquité de leur vie abandonne ce qui justifie cette de vie même, ce qu'est pour eux le Christ, soit en fornicant, soit en perpétrant dans leur corps d'autres pratiques immondes que l'Apôtre n'a pas voulu nommer mais dont il a dit : « *ceux qui font de telles choses ne posséderont pas le royaume de Dieu* » (Ga 5, 21).

Ce n'est là, en effet, qu'un semblant de foi, car, dans le Christ Jésus, seule compte « *la foi opérant par la charité* » (cf. Ga5,6) ; et « *la charité ne fait rien de mal* » (1 Co 13,4).

Pour « bien comprendre ce qu'est manger le corps du Christ et boire son sang, non pas simplement *en sacrement*, mais *dans la vraie réalité* », il faut donc revenir à cette autre parole de Jésus : « *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui* » (Jn 6, 57),

XXI,25, 4. Il a dit cela comme s'il avait voulu dire: « *Celui qui ne demeure pas en moi et en qui je ne demeure pas, qu'il n'aille pas dire ou penser qu'il mange mon corps ou boit mon sang* ». C'est pourquoi, ils ne demeurent pas dans le Christ ceux qui ne sont pas ses membres. Et ils ne sont pas membres du Christ ceux qui se font membres de la prostituée ; à moins qu'ils abandonnent ce mal, en faisant pénitence et reviennent à ce bien par la réconciliation.

Qui sera sauvé « comme à travers le feu » ? (XXI,26)

Augustin s'arrête sur l'apparente contradiction entre la parole de saint Paul : si quelqu'un a fondé sa foi sur le Christ, quelles que soient ses œuvres qui pourront d'ailleurs être détruites par le feu, « *il sera lui-même sauvé comme à travers le feu* » (cf. 1Co 3, 15) ; et celle de saint Jacques: « *Si quelqu'un dit qu'il a la foi et n'a pas les œuvres, est-ce que la foi pourra le sauver ?* » (Jc 2, 14). D'où la question : *Qu'est-ce qu'avoir le Christ pour fondement ?*

XXI,26,2 [...] Quiconque a le Christ dans son cœur de sorte de ne placer avant lui ni les choses terrestres et temporaires, ni même rien de licite et de permis, a le Christ pour fondement. Au contraire et même s'il paraît avoir foi au Christ, celui qui donne sa préférence à de telles choses en les faisant passer avant, n'a pas le Christ pour fondement. Et combien plus si, dans le mépris des préceptes du salut, il commet des actions illicites, est-il évident qu'il n'a pas placé le Christ avant mais après, ce Christ dont il a mésestimé ce qu'il commande et permet tandis qu'à l'encontre de ce qu'il a commandé et permis, il choisit d'assouvir ses propres désirs dans des actions scandaleuses.

Il convient donc de distinguer le feu de l'épreuve de celui du jugement qui attend les damnés:

XXI, 26, 3 [...] De fait, les uns et les autres doivent être éprouvés par le feu dont il été dit : « *En effet, le jour le fera connaître, car il doit se révéler dans le feu et ce qu'est l'œuvre de chacun, le feu l'éprouvera* » (1 Co 3, 13). Si donc le feu éprouve l'œuvre de chacun, de telle sorte que celui dont l'œuvre résistera, c'est-à-dire ne sera pas consumée par le feu, reçoive une récompense pour ce qu'il a bâti au-dessus, mais que celui dont l'œuvre sera consumée subisse un dommage, assurément ce feu-là n'est pas le feu éternel. Dans ce dernier, en effet, seuls ceux de gauche sont jetés par la condamnation absolument dernière et définitive ; l'autre feu éprouve ceux de droite mais, parmi ceux-ci, il éprouve les uns de telle façon que l'édifice qu'il a trouvé construit par eux sur le Christ comme fondement,

il ne le brûle ni ne le consume ; quant aux autres, il les éprouve autrement : il brûle ce qu'ils auront édifié et ils en subissent un dommage, mais ils sont quand même sauvés, car par une charité plus grande (*praecellenti caritate*) ils ont maintenu le Christ fermement placé comme fondement.

L'important est donc de préférer le Christ – mais ce Christ présent dans chacun des plus petits parmi les siens – à tout le reste, ou d'aimer tout le reste dans le Christ et par lui. Quant au feu de l'épreuve, il sera purificateur et n'épargnera l'enfer qu'à tous ceux dont la charité – l'amour qui nous vient de Dieu et que nous avons pour lui – l'emportera sur leurs attachements terrestres. Bref, tous ceux qui, dans l'épreuve, n'auront pas renié le Christ.

XXI, 26,4 [...] «*Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi*», (Mt 10, 37). Mais celui qui aime ces proches (*has necessitudines*) d'une façon charnelle sans les placer pourtant avant le Christ Seigneur et qui préfère en être privé plutôt que du Christ, s'il était amené à cette épreuve extrême, sera sauvé par le feu, car il est nécessaire que, par la perte de ces relations, la douleur le brûle en proportion de l'attachement de son amour. De plus, celui qui aura aimé père, mère, fils, fille selon le Christ, de telle façon qu'il s'occupe d'eux pour leur faire atteindre son royaume et lui être uni, ou qui aime en eux le fait qu'ils sont les membres du Christ, loin de moi l'idée que cet amour soit tel qu'il doive être classé parmi ces constructions de bois, de foin ou de paille pour être brûlé ! Mais il sera reconnu comme une construction d'or, d'argent, de pierre précieuse. Comment peut-il aimer plus qu'il n'aimerait le Christ ceux qu'il aime en effet en vue du Christ?

5. Que faut-il attendre de l'aumône en vue du jugement dernier ? (XXI, 27)

XXI,27,1. Il reste à répondre à ceux qui disent que brûleront dans le feu éternel ceux qui négligent de faire des aumônes en proportion de leurs péchés, en raison de ce que dit l'apôtre Jacques : «*Mais le jugement sera sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde*» (Jc 1,13).

Autrement dit, quelle qu'ait été sa conduite, celui qui aura fait miséricorde « ne sera pas damné du tout, ou bien, après un certain temps, sera libéré de la suprême damnation ». À partir de la demande du *Notre Père* : « remets-nous nos dettes » :

XXI, 27 1 [...] Quelle que soit leur gravité et quel que soit leur nombre, même s'ils sont commis chaque jour et sans qu'on s'en écarte par une vie meilleure, ils présument que leurs péchés peuvent leur être remis par l'aumône du pardon non refusé (*per elemosynam veniae non negatae*). (Cf. Encheridion LXXVI).

Car c'est faire l'aumône que de ne pas refuser le pardon à qui le demande.

Il y a quelque chose de juste dans le fait de dire que l'aumône doit être proportionnelle au péché qu'elle est censée remettre, car comment prétendre effacer certains crimes par quelques pièces de monnaie ? Mais cela ne saurait suffire pour se libérer du péché dans lequel certains «*enterrent leur vie jusqu'à la mort par leurs crimes quotidiens*». Le péché en effet c'est d'abord le fait d'être séparé de Dieu, ce péché visible dans ses fruits, tous ces péchés qui s'accumulent !

XXI,27,2 [...] Que celui qui fait des aumônes en proportion de ses péchés, commence donc par les faire d'abord pour lui-même ! Il ne convient pas, en effet, qu'il ne fasse pas en sa faveur ce qu'il fait pour le prochain, alors qu'on entend Dieu dire : «*Tu aimeras ton prochain comme toi-même*» (Lev 19,18), et qu'on entend pareillement : «*Aie pitié de ton âme en plaisant à Dieu*» (Qo 30, 24). Cette aumône qui consiste à plaire à Dieu, celui qui ne la fait pas à son âme, comment peut-on dire

de lui qu'il fait des aumônes en proportion de ses péchés ? C'est à ce sujet en effet qu'il est aussi écrit : *Celui qui est mauvais pour soi, à qui sera-t-il bon?* (Qo 14, 5). [...] C'est donc en vue d'être exaucés lorsque nous prions pour nos péchés passés que des aumônes doivent être faites, et non pour croire qu'en persévérant dans ces péchés, nous achetions par elles la licence de mal agir.

L'aumône ne peut donc compenser que des péchés passés. Pourquoi ?

XXI, 27,3 [...] Parce que Dieu fait attention non à qui l'on donne, mais à l'esprit dans lequel on donne. Celui donc qui aime le Christ dans un chrétien, lui fait l'aumône dans l'intention d'accéder au Christ et non pour s'en éloigner, impuni. Il s'éloigne en effet d'autant plus du Christ qu'il aime davantage ce que le Christ réprouve. Et à quoi sert à quelqu'un d'être baptisé s'il n'est pas justifié ? [...] Or, il n'aime pas le Christ, celui qui refuse d'être justifié dans le Christ.

Quant à la demande du *Notre Père* : « *Remets-nous nos dettes comme nous-mêmes aussi nous remettons à nos débiteurs* », c'est bien « *parce que se commettent des péchés qu'elle est dite, et non pour que des péchés puissent se commettre parce qu'elle est dite* » (27,4).

XXI,27,4 [...] Ce n'est pas pour que, sécurisés par cette prière, nous commettions nos fautes quotidiennes, soit par capacité de ne pas craindre les lois des hommes, soit par ruse en trompant ces mêmes hommes ; mais c'est afin que par elle nous apprenions à ne pas nous croire sans péché, même si nous n'avons pas commis de crimes.

Il ne peut donc s'agir que de petits péchés quasi inévitables dans notre quotidien, ces péchés dits « véniels » parce que pardonnables, mais qui n'en sont pas moins des péchés qui entravent notre relation avec Dieu et l'action de sa grâce. Or, si ces petits péchés ne sont pas pardonnés si nous ne pardonnons pas à ceux qui nous ont offensés, qu'en sera-t-il des péchés graves au sujet desquels le Christ nous a laissé la parabole du débiteur à qui une très forte dette avait été remise et qui se montra impitoyable pour l'homme qui ne lui devait que quelques deniers (Mt18,23-35) ? C'est à propos de ceux qui ne se sont pas montrés ingrats envers la miséricorde qui les a rendus justes, que vaut la phrase de saint Jacques : « *Mais la miséricorde s'élève au-dessus du jugement* » (Jc 2, 13). Car, comme l'écrit saint Paul : « *J'ai obtenu miséricorde pour être fidèle* » (1 Co 7, 25).

Impossible d'être sauvé du péché sans rompre avec lui : impossible de se reconnaître pécheur sans travailler, avec l'aide de Dieu, à sa propre conversion.

XXI,27, 5. Quant à ceux qui sont reçus par les justes dans les tentes éternelles (cf. Lc 16, 9), il faut avouer que leur conduite n'a pas été telle que leur vie puisse suffire à les libérer sans le suffrage des saints. Dès lors, à leur égard, la miséricorde surpasse encore davantage la justice.

Mais, s'il ne nous est pas donné de connaître quels sont les péchés dont pourront nous délivrer la prière et les mérites des saints, c'est peut-être « *pour ne pas retarder notre application à progresser en vue d'éviter tous les péchés* ».

XXI, 27, 6 [...]. Mais cette délivrance qui s'opère soit par ses propres prières, soit par l'intercession des saints, fait que quelqu'un ne sera pas jeté au feu éternel et non pas qu'il en sera arraché au bout d'un certain temps, alors qu'il y aura été mis.

Encore faudrait-il que les justes soient suffisamment nombreux pour pouvoir intercéder pour les pécheurs ! Voilà pourquoi, plutôt que de se fonder sur un espoir illusoire, la réponse « la plus élégante » est celle-ci : « *le mieux est de bien vivre afin de se trouver parmi ceux qui intercèderont pour ceux qui devront être libérés* » (XXI, 27,6).